



Annexe IV : Référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des observateurs à bord

Eléments techniques pour un programme commun et standardisé de formation des observateurs embarqués,

Référentiel de l'ingénierie de formation des
Observateurs embarqués dans la région COMHAFAT

JUIN 2021

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS

ORGANISATION DE LA FORMATION

MODULES DE LA FORMATION :

MODULE 1 – ETHIQUE ET MISSION D’OBSERVATION EMBARQUEE

MODULE 2 - LOIS ET REGLEMENTS DE LA PECHE

MODULE 3 - SECURITE A BORD

**MODULE 4 – ICHTYOLOGIE, OCEANOGRAPHIE, RECONNAISSANCE DES
ESPECES**

MODULE 5 – IDENTIFICATION DES NAVIRES ET DES ENGINES DE PECHE

MODULE 6 – SYSTEMES DE NAVIGATION, DE COMMUNICATION ET VMS

**MODULE 7 – CONNAISSANCES DES OPERATIONS DE DEBARQUEMENT ET DE
TRANSBORDEMENT**

MODULE 9 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE – NAVIRES ICCAT

**MODULE 10 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE – NAVIRES NON-
ICCAT**

MODULE 11 – PROCEDURE DE SUIVI ET DE PARTAGE D’INFORMATION

**MODLE 12- MODULE PRATIQUE SUR LES PROCEDURES D’OBSERVATION
EMBARQUEE**

EXPOSE DES MOTIFS

La situation mondiale des ressources de la pêche se dégradent d'année en année, selon la FAO. Cette évolution est le résultat de nombreuses décennies d'une exploitation effrénée des ressources halieutiques que l'on croyait inépuisables, de pratiques de pêche non responsables et de la dégradation du milieu marin. Avec les progrès technologiques et l'accroissement des populations côtières, cette tendance n'est pas près d'être renversée si des efforts supplémentaires ne sont pas entrepris pour une mise en œuvre efficace des mesures prises par la communauté internationale aux fins d'y remédier.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) demeure l'une des plus grandes menaces pour les écosystèmes marins en raison de sa capacité à entraver les efforts nationaux et régionaux de gestion durable des pêcheries et de conservation de la biodiversité marine. La pêche INN tire profit des administrations inefficaces et exploite la faiblesse des systèmes de gestion, en particulier ceux des pays en développement qui ne disposent pas des capacités et des ressources pour mettre en place un suivi, un contrôle et une surveillance (SCS) efficace.

Les observateurs embarqués sont parmi les acteurs opérationnels qui contribuent au succès du SCS des activités de pêche. Leur présence à bord permet d'obtenir en temps réel des informations et des données fiables sur les captures, sur les rejets et sur la régularité des opérations à bord.

Le recours à l'observation embarquée comme moyen de suivi des activités de flottes de pêche, et comme source de données utilisables à des fins scientifiques, est prévu par le droit international et en particulier par la Convention des Nations Unies pour le Droit de la Mer et ses actes dérivés, ainsi que par les directives volontaires développées par la FAO pour la promotion de pratiques de pêche responsables ou les plans d'actions internationaux contre la pêche INN. Ainsi, la dimension régionale de la pêche INN dans la zone COMHAFAT, et le besoin du renforcement du suivi des activités des navires de pêche, exigent d'envisager l'observation embarquée dans le contexte d'une approche régionale intégrée, assurant une exploitation durable des ressources halieutiques.

Les situations des différents États membres de la COMHAFAT vis-à-vis des programmes d'observation embarquée sont très inégales. Plusieurs programmes obligatoires ou volontaires d'observations embarquées sont en vigueur dans la région. Il s'agit notamment :

- ✓ Des programmes d'observation embarquée imposés dans le cadre multilatéral de l'ICCAT, avec le programme de collecte de données scientifiques détaillé sous la recommandation 10-10, le programme de surveillance du respect du moratoire DCP imposé sous la recommandation 15-01, et le programme de surveillance des opérations de transbordement en mer de la recommandation 12-06 ; ainsi que le programme d'observation embarquée mis en œuvre par la SEAFO ;
- ✓ Des programmes d'observation embarquée prévus dans le cadre des accords bilatéraux d'accès des flottes étrangères aux eaux sous juridiction des États côtiers, comprenant les accords bilatéraux conclus par l'UE et ceux conclus par d'autres entités de pêche lointaine ;
- ✓ Des programmes nationaux d'observation embarquée développés de manière unilatérale par les États de pavillon sur leurs navires, comprenant pour les navires UE le programme obligatoire de collecte de données scientifiques de la Data Collection Framework ;
- ✓ Des programmes d'observation embarquée mise en œuvre sur une base volontaire par les armements afin de suivre le respect de bonnes pratiques à bord ou le suivi de la chaîne de traçabilité des produits de la pêche stockés à bord.

Dans l'objectif du renforcement de la coordination régionale, pour la lutte contre la pêche INN et le renforcement du Suivi, Contrôle et surveillance des activités de pêche, la COMHAFAT, avait commandité une étude pour la mise en place dans la région COMHAFAT d'un :

✓ Programme régional d'observation embarquée

Les conclusions de l'étude ont été validées par les experts lors des ateliers de restitutions et entérinées **par la conférence des Ministres qui a eu lieu à Abidjan, en 2018.**

L'étude menée par la COMHAFAT, intègre la considération des éléments de contexte, ainsi que des recommandations visant à aboutir à un programme régional d'observation, pouvant mettre en œuvre un régime d'observateur : **Commun**, afin de répondre aux différentes exigences réglementaires ou volontaires ; **Unique**, en disposant d'un mandat reconnu par les différentes entités concernées et **Permanent**, afin de couvrir l'intégralité des marées des navires concernés.

Le programme régional d'observation embarquée contribuera ainsi à renforcer deux piliers essentiels de la gouvernance des pêches au travers de la coopération interétatique promue par le droit de la mer : **i) le suivi, contrôle et surveillance des flottes de pêche, avec des effets positifs pour la lutte contre la pêche INN, et ii) l'amélioration des avis scientifiques en soutien à la gestion des pêches par l'apport de nouvelles données qui manquent actuellement.**

Le développement des compétences humaines par une formation harmonisée, pertinente, efficace et efficiente, constitue un axe majeur de la réussite de toute stratégie de SCS, notamment, la mise en place dudit programme. A cet effet, la COMHAFAT, a entrepris avec le concours du **Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)**, un ensemble d'activités pour « *L'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT* ». Les programmes de formation développés par la COMHAFAT et le REFMA, se sont référés à leurs expertises respectives, et aux bonnes pratiques en la matière. Une concertation élargie avec le REFMA aboutira à la mise en place d'un **programme commun et standardisé de formation des observateurs embarqués dans la région COMHAFAT.** Les observateurs embarqués devraient suivre une formation selon un programme harmonisé dont le contenu est défini après l'analyse des risques inhérents au non-respect des mesures prises au titre de la politique de la pêche.

2-ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION

Prérequis des stagiaires

Sont portés candidats pour ce type de formation, des agents ayant déjà une formation de base aux tâches d'observation et qu'ils aient une expérience professionnelle au moins de quelques mois de pratiques effectives (Les responsables seront les meilleurs candidats pour assurer le transfert des connaissances et l'encadrement de leurs subordonnés par la suite).

Prérequis formateur

Le formateur devra avoir une expérience significative en matière d'observation des pêches et une connaissance avérée en matière de réglementation internationale et nationale des pêches.

Il lui appartient d'adapter ses produits pédagogiques, sa pédagogie et son rythme de formation au(x) niveau(x) effectivement constaté(s) des agents en formation.

Groupe de stagiaires

Il est souhaité que les groupes de stagiaires ne dépassent pas 15 agents à former.

Matériel et équipements

Les sessions de formation doivent avoir lieu dans une salle équipée des moyens usuels en matière de formation (projection vidéo – PC ; liaison internet ; tableau blanc ; tables individuelles).

Les formateurs devront accompagner leurs formations de présentations Power Point et de vidéo.

Un guide d'identification des principales espèces halieutiques pélagiques et démersales de la région devra être disponible pour les stagiaires.

Visite de terrain et module pratique

Dans la mesure du possible, des visites in situ doivent être organisées (participation à des missions d'observation embarquée, modules pratiques des connaissances théoriques acquises....).

PROGRAMMATION

Le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances peut varier en fonction des connaissances et de l'expérience antérieure des stagiaires. Il est souhaitable que les groupes soient aussi homogènes que possible en termes de niveau de façon à offrir la progression pédagogique souhaitée. La formation standard est prévue à se dérouler sur deux semaines. Toutefois, ce délai pourrait être adapté, par rapport au niveau de détail du cursus.

EVALUATION

L'évaluation des stagiaires prendra place à l'issue de chaque formation et pourrait utiliser deux types de méthodes, à savoir :

- Le questionnaire à choix multiples ;
- Un problème à résoudre à partir d'une hypothèse basée sur des données proches de situations réelles.

Il reste sous-entendu que le contenu du référentiel proposé, reste évolutif et adaptable en fonction des nouveautés qui surviennent dans les différents domaines de gouvernance et de gestion des ressources marines vivantes.

MODULE 1 – ETHIQUE ET MISSION D'OBSERVATION AUX NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base en matière d'éthique professionnelle de façon à s'assurer de la neutralité et du caractère non-biaisé des opérations d'observation embarquée.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
2.1	Présentation générale de la notion d'éthique professionnelle.	Exposé Présentation Power Point Discussion / Echanges. Partage d'expériences.	0,45 heure
2.2	Présentation du code de conduite de l'Autorité des Pêches si celui-ci existe.		0,45 heure
2.3	Présentation et explicitation des principes éthiques devant guider l'action des agents du service d'observation embarquée. 2.4. Mission, rôle et fonctions d'observateur à mandat national et mandat régional 2.5 Gestion administrative de l'observation embarquée, déploiement, embarquement, débarquement...		2,30 heures

Résultats attendus

Les observateurs devront savoir se positionner dans leur comportement vis à vis de professionnels peu scrupuleux qui pourraient tenter de les corrompre.

Ils auront également compris et admis les principes permettant de s'assurer de l'intégrité de leur comportement et de celui de leur administration.

Comprendre leur mission, fonctions et rôles dans le contexte national et régional

MODULE 2 - LOIS ET REGLEMENTS DE LA PECHE

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base leur permettant de comprendre les grands enjeux de la lutte contre la pêche INN et des instruments juridiques pertinents.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
1.1	<p>La pêche INN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la définition de la pêche INN selon la FAO. - Compréhension des effets négatifs de la pêche INN sur les stocks de poissons et l'impact sur les populations côtières. 	<p>Exposés Présentations Power Point Discussions / Echanges.</p>	0,45 heure
1.2	<p>Présentation des instruments juridiques internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des notions de base des espaces maritimes : eaux territoriales ; ZEE ; haute mer... - La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) et l'élaboration des instruments juridiques internationaux - Compréhension des mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la pêche INN. - Présentation de l'AMREP. - Rappel du positionnement des services nationaux et régionaux d'observation embarquée dans le cadre de la lutte contre la pêche INN. 		1,3 heure
1.3	<p>Organisation et rôle de l'ICCAT dans la gestion de la pêche aux thonidés dans l'Atlantique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et rôle d'une ORGP.. - Le processus de gestion des ressources thonières dans l'Atlantique. - Rôle et responsabilités des parties contractantes. 		1,3 heure
1.4	<p>Présentation détaillée de la Recommandation ICCAT 12-07(ou autre résolution pertinente, en cas de son remplacement ou amendement) établissant des normes minimales pour l'inspection au port :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension et maîtrise de la structure et du contenu de la Recommandation 12-07. - Les rôles respectifs de l'ICCAT, de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port dans la mise en œuvre de la Recommandation 12-07. 		3,00 heures
1.5	-Stratégies SCS, et Politiques des pêches		
1.5	-Responsabilités de l'Etat de pavillon, de l'Etat côtier, Etat de pavillon, Etat de port, Etat de marché		

	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement des pêcheries au niveau National -Gouvernance régionale des ressources marines dans la région COMHAFAT -Gestion des ressources halieutiques partagées -Programme régional d'observation embarquée 		
--	---	--	--

Résultats attendus

Les stagiaires auront une vision claire des enjeux de la lutte contre la pêche INN et des moyens juridiques et techniques mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène.

Les stagiaires auront notamment une compréhension des instruments juridiques contraignants / non-contraignants et notamment :

- La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) ;
- Code de conduite pour une pêche responsable
- L'Accord d'application de la FAO (1993) ;
- L'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants (1995) ;`
- Le Plan d'Action Internationale de la FAO contre la pêche INN (2001° ;
- Le dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (2005) ;
- L'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (2009).

Ils sauront faire le lien chronologique et juridique entre ces différents instruments. Ils auront une connaissance de base sur les processus de gestion régionale de la ressource en thonidés ou autres stocks partagés, et des mesures contraignantes que peut prendre l'ICCAT, notamment en matière de mesures du ressort de l'Etat du port.

MODULE 3 – SECURITE A BORD

Objectif

Faire le rappel des connaissances de base en matière sécurité telle que prescrites par les instruments internationaux pertinents de sorte à permettre les observateurs à minimiser les risques d'accident et le cas échéant à adopter les aptitudes idoines pour faire face à toute situation d'urgence pendant leur présence à bord.

Programme

Thématiques	Pédagogie	Durée
Présentation générale de la notion d'hygiène, sécurité sanitaire, conditions décentes de travail et sécurité au travail Les principaux risques à identifier avant et pendant une opération d'observation.	Exposé Présentation Power Point Discussion / Echanges Partage d'expériences. Présentation du matériel en salle de formation.	1,30 heure
Techniques individuelles de survie Les types de situation d'urgence ; les engins de sauvetage collectifs ; les équipements individuels de sauvetage ; les techniques d'évacuation ; l'organisation de la survie en mer ; les dangers encourus par le naufragé.		0,45 heure
Techniques de base pour la prévention et la lutte contre l'incendie Importance de la prévention de l'incendie à bord ; Les causes des incendies à bord ; Le fonctionnement des dispositifs de détection et des équipements de lutte contre l'incendie.		0,45 heure
Sécurité des personnes et responsabilités sociales Importance du maintien des bonnes relations humaines à bord ; Efficacité des communications ; Prévention de la pollution du milieu marin. Pratiques de travail sûres		0,45 heure
Premiers secours élémentaires Les fonctions vitales de l'organisme humain ; Evaluation des besoins d'un blessé : Utilisation du matériel de premiers soins pour arrêter une hémorragie, traiter un traumatisme ou brûlure ; Techniques de réanimation ; Réalisation des bandages..		0,45 heure
Focus sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le choix et le port des équipements de protection individuelle en fonction des situations/risques identifiés. ○ Le travail en binôme. ○ La conduite à tenir en cas d'opération de chargement / déchargement. ○ La conduite à tenir lors de l'entrée dans un espace clos. ○ Les dangers spécifiques aux chambres froides. Le risque lié aux gaz utilisés à bord d'un navire.		0,45 heure

Résultats attendus

Les observateurs sauront anticiper les risques qu'ils encourent et qu'ils peuvent faire courir lors d'une observation et ils connaîtront les moyens de les prévenir et de lutter contre.

MODULE 4 – OCEANOGRAPHIE, METEOROLOGIE, ICTHYOLOGIE ET RECONNAISSANCE DES ESPECES MARINES VIVANTES

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base leur permettant d'identifier correctement les principaux types de ressources marines de la région COMHAFAT, d'identifier précisément ceux qui sont soumis à une réglementation spécifique (ICCAT ; nationale) et connaître les méthodes de mesure de ces poissons, techniques d'échantillonnage et de caractérisation biologique, connaissance du milieu marin et de l'océanographie.

Référence

Guide spécifique d'identification des principales espèces de la région COMHAFAT, démersale et pélagique, élaboré par l'Autorité des Pêches et l'instance nationale en charge de la recherche halieutique. Ce guide sera utilement complété d'une table présentant les différents coefficients de conversion à utiliser compte tenu des espèces / présentation rencontrés dans l'Etat du port concerné.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
4.1	<p>Ichtyologie, (Biologie, cycle de vie, dynamique des populations, reproduction, comportement, relations trophiques, répartition, spatiale et temporelle....)</p> <p>-Présentation générale des principales espèces marines de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Thonidés et espèces associées ; ○ Requins ; ○ Raies ○ Petits pélagiques ; ○ Poissons osseux. <p>-Techniques d'échantillonnage biologique, de mensuration, de caractérisation biologique, maturité sexuelle,</p> <p>-Océanographie, Météorologie, Climat et répartition des espèces marines</p> <p>-Estimation des rejets</p>	<p>Exposé</p> <p>Présentation Power Point</p> <p>Discussion / Echanges</p> <p>Partage d'expériences.</p> <p>Mise en situation et calculs pratiques.</p>	3 heures
4.2	Traitement des captures a bord, Hygiène et salubrité des captures .Les types de présentation des produits et de conservation à bord,		0,45 heure
4.3	Les méthodes de transformation et de stabilisation des produits.		1,00 heure
4.4	<p>Notion d'équivalent Poids Vif et de facteur de conversion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Application à un contrôle en cale. ○ Application à un contrôle en usine. ○ Calculs spécifiques pour les ratios ailerons / troncs de requins. 		0,45 heure

Résultats attendus

Au moyen des connaissances acquises et du Guide dont ils seront dotés, les agents seront à même d'identifier avec certitude les poissons et les produits des différentes pêcheries (pélagiques ; démersales) auxquels ils seront confrontés lors des opérations de pêche, déchargement / transbordement. Ils auront intégré les différents calculs nécessitant l'utilisation des coefficients de conversion.

MODULE 5 – IDENTIFICATION DES NAVIRES ET DES ENGINS DE PECHE usuels DANS LA REGION

Objectif

Les observateurs doivent être en capacité d'identifier le type de pêche pratiquée par un navire à partir de ses caractéristiques générales extérieures, et documentaires et d'identifier les types d'engins de pêche utilisés.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
5.1	Caractérisation et activités des navires de pêche dans la région COMHAFAT/ dans la ZEE.	Exposé Présentation Power Point Discussion / Echanges Partage d'expériences. Visite de navires. Identification d'engins de pêche <i>in situ</i> .	1,30 heure
5.2	Présentation des grandes familles d'engins de pêche : <ul style="list-style-type: none">○ Palangre de fond ;○ Palangre de surface ;○ Filet maillant de fond ;○ Filet maillant dérivant ;○ Les sennes tournantes ;○ Les chaluts.		1,30 heure
5.3	Géométrie et modes constructifs des engins de pêches. (Sennes et chaluts), Mensuration des engins de pêche		1,30 heure
5.4	Les dispositifs complémentaires aux chaluts : fonctions ; usages autorisés ; usages interdits.		1,30 heure

Résultats attendus

Les observateurs sont en mesure d'identifier rapidement les différents types de navires de pêche sans risque d'erreur. Ils connaissent les différents types de pêche pratiqués dans la région et dans la ZEE qu'ils sont susceptibles d'avoir à contrôler. Ils ont une connaissance suffisante des engins de pêche pour :

- Identifier, caractériser et nommer les composants des engins de pêche ;
- Comprendre les manœuvres des engins ;
- Faire le lien entre les textes réglementaires et les différents engins, notamment pour ce qui concerne les gréements complexes des chaluts ;
- Faire un contrôle des données portées au journal de pêche avec les engins identifiés sur le navire.

MODULE 6 – SYSTEMES DE NAVIGATION, DE COMMUNICATION ET VMS, AIS, ...

Objectif

Les observateurs seront à même de reconnaître les différents systèmes de navigation, les systèmes de navigation électroniques, les moyens de communication et le dispositif VMS et autre dispositif pertinent, se trouvant à bord d'un navire de pêche et d'en connaître les usages et les possibilités en termes de fourniture d'information utiles pour une observation effective.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
6.1	-Comprendre ce que sont la latitude et la longitude. -Comprendre les grands moyens de positionnement (GPS ; radar ARPA). -Être en capacité de lire une carte marine papier et une carte marine électronique. -Être en capacité de reporter une position d'un journal de pêche sur une carte marine papier, de tracer une route, de calculer vitesse / distance.	Exposé Présentation Power Point. Exercice sur cartes papier pour assimilation des principes de base de la navigation. Discussion / Echanges Partage d'expériences. Visite de navires. Identification de matériels et équipement <i>in situ</i> . Visite du FMC si doté d'un VMS.	1,30 heure
6.2	-Comprendre les principaux moyens de communication (VHF ; HF ; téléphone satellitaire) et être à même de les identifier visuellement. -Identifier ces différents moyens à bord d'un navire.		0,45 heure
6.3	-Instruments de surveillance électronique -Comprendre le fonctionnement et l'utilisation du VMS à partir des données fournies (position ; cap ; vitesse ; groupe dateur)		0,45 heure
6.4	Identifier les principaux éléments d'un système VMS à bord d'un navire. Identifier les principaux types de VMS.		1,30 heure
6.5	-Identifier l'état du dispositif VMS (en marche ; éteint ; en panne). Identifier les possibilités de falsification possible : panne d'alimentation provoquée ; signal d'émission bloqué ; déport d'alimentation et de générateur de données de position... -Les appareils de détection de poisson et du contrôle des engins de pêche -Equipement de passerelle pour la navigation		1,30 heure

Résultats attendus

Les observateurs sont en capacité de comprendre les technologies utilisées en matière de communication, de positionnement et de suivi/localisation. Ils sont à même de connaître l'utilisation qui peut en être faites et donc d'intégrer les informations fournies par ces équipements dans leur logique déductive tout au cours de la mission d'observation et au besoin, de recouper les informations fournies afin de détecter possibilités de fraude.

MODULE 7 – CONNAISSANCES DES OPERATIONS DE DEBARQUEMENT ET DE TRANSBORDEMENT

Objectif

Les observateurs seront à même de comprendre les différentes phases des opérations de débarquement et de transbordement, les techniques utilisées, les méthodes à mettre en œuvre pour arriver à une comptabilisation satisfaisante des débarquements et enfin à évaluer les dangers spécifiques à ces activités.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
7.1	Distinction déchargement et transbordement. Présentation des différentes méthodes pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Décharger du poisson ; ○ Transborder du poisson ; Selon les espèces et la présentation des produits.	Exposé Présentation Power Point et vidéo. Discussion / Echanges Visite de chantiers de débarquement, pesée et tri du poisson. Visite de navires en cours de transbordement.	0,45 heure
7.2	Appréhender les meilleurs points d'observation pour un agent de contrôle selon les méthodes utilisées. Composition et organisation d'une équipe conjointe chargée de comptabiliser les débarquements / transbordements.		0,45 heure
7.3	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et pratique des différentes méthodes utilisées pour comptabiliser le nombre de poissons, le poids unitaire et la composition des espèces lors du débarquement ou du transbordement. ○ Présentation et pratique des différentes méthodes utilisées pour estimer les poids unitaires moyens des différentes espèces de poissons. ○ Présentation et pratiques des différentes méthodes utilisées pour échantillonner les captures et déterminer la composition moyenne des captures. ○ Utilisation des formulaires d'aide à la comptabilisation des captures. ○ Présentation des méthodes à privilégier selon que le navire est ICCAT / Non-ICCAT et des équipements disponibles sur le port / sur les bateaux. 		4,5 heures

Résultats attendus

Les observateurs sont en capacité de déterminer avec précision les quantités / espèces présentation qui auront été débarquées leur permettant de revenir à une quantité en poids vifs permettant de faire des croisements d'information avec les données issues du contrôle documentaire.

MODULE 8 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE – NAVIRES ICCAT

Objectif

Les agents doivent être en mesure de réaliser une mission d'observation de façon autonome, en utilisant les consignes détaillées portées dans leur Manuel Opérationnel et la documentation support qui est fournie.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
8.1	Comprendre toutes les étapes des procédures opératoires standardisées de façon à ne pas dépendre du Capitaine ou de l'Agent du navire mais être en capacité de diriger l'observation de façon autonome. <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodes à mettre en œuvre pour l'inspection documentaire : ○ Méthodes à mettre en œuvre pour l'inspection matérielle. 	Exposé Présentation Power Point Utilisation du Manuel Opérationnel. Mise en situation à partir de scénario de façon à s'assurer de la bonne connaissance de la procédure, des capacités déductives des observateurs et de leur capacité à faire des croisements d'information	1,30 heure
8.2	Connaissance détaillée des procédures spécifiques à appliquer selon que le navire débarque ou transborde, qu'il est un navire de pêche ou navire de charge.	Participation en observateur à des visites d'inspection.	6 heures (Visites)
8.3	Faire le lien entre les observations faites à bord avec les différentes dispositions des Recommandations ICCAT et être à même d'utiliser la check list des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT dans le cadre d'une observation embarquée.	Debriefing avec l'équipe d'inspection.	1,30 heure
8.4	Apprécier, analyser et faire des contrôles croisés entre les observations réalisées et la documentation papiers et <i>in fine</i> rapporter la situation du navire au regard de la pêche INN		1,3 heure
8.5	Remplir correctement le rapport d'observation de navires ICCAT et les suites à ce rapport.		1,3 heure

Résultats attendus

Les observateurs sont mesure de maîtriser l'ensemble du déroulement de la procédure opératoire standardisée, d'utiliser les documents d'appui, d'identifier les points nécessitant une attention particulière. La rédaction du rapport est assez précise et repose sur des bases factuelles permettant éventuellement de fournir des informations précieuses sur l'état de la ressource ou d'enclencher des mesures de contrôle à l'égard des suspects.

MODULE 9 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE – Navires NON-ICCAT

Objectif

Les observateurs doivent être en mesure de réaliser une mission d'observation de façon autonome, en utilisant les consignes détaillées portées dans le Manuel Opérationnel et la documentation support qui est fournie.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
9.1	Comprendre toutes les étapes des procédures opératoires standardisées de façon à ne pas dépendre du Capitaine ou de l'Agent du navire mais être en capacité de diriger l'observation. <ul style="list-style-type: none">○ Méthodes à mettre en œuvre pour le contrôle documentaire.○ Méthodes à mettre en œuvre pour le contrôle matériel.	Exposé Présentation Power Point Utilisation du Manuel Opérationnel.	1,30 heure
9.2	Connaissance détaillée des procédures spécifiques d'observation à appliquer selon le type de navires / type d'engins à bord. Connaissance détaillée des procédures spécifiques d'observation de transbordement/Débarquement	Mise en situation à partir de scénario de façon à s'assurer de la bonne connaissance de la procédure, des capacités déductives des agents et de leur capacité à faire des croisements d'information	6 heures (visites)
9.3	Faire le lien entre les observations faites à bord avec les différentes dispositions législatives et réglementaires nationales ou internationales (CITES).	Participation en observateur à des visites d'inspection.	1,30 heure
9.4	Apprécier, analyser et faire des contrôles croisés entre les observations réalisées et la documentation papiers et <i>in fine</i> rapporter sur la situation du navire au regard de la pêche INN	Debriefing avec l'équipe d'inspection.	1,30 heure
9.5	Remplir correctement les formulaires et le rapport d'observation et les suites à ce rapport.		1,30 heure

Résultats attendus

Les observateurs sont mesure de maîtriser l'ensemble du déroulement de la procédure opératoire standardisée, d'utiliser les documents d'appui, d'identifier les points nécessitant une attention particulière. La rédaction du rapport est assez précise et repose sur des bases factuelles permettant éventuellement fournir des informations précieuses sur l'état de la ressource ou d'enclencher des mesures de contrôle à l'égard des suspects.

MODULE 10 – PROCEDURE DE SUIVI ET DE PARTAGE D'INFORMATION AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Objectif

Les observateurs doivent être en mesure de maîtriser les procédures de remplissage des formulaires, analyse des sources d'information, collecte des données, saisie des données, rédaction du rapport et de ses annexes, Règles et circuit de diffusion des données et des rapports.

Programme

	Thématiques	Cours	Durée
10.1	-Analyse des sources d'information : <ul style="list-style-type: none"> ○ Documents de bord, dispositifs électroniques 	Exposé Présentation Power Point Utilisation du Manuel Opérationnel. Mise en situation.	0,30 heure
10.2	-Formulaires de collecte des informations (zones de pêche, période de pêche, espèces pêchées, quantités,) -Vérification et validation des informations relatives au poisson pêché, rejeté, conservé, transbordé, transformé		0,30heure
10.3	-Techniques de rédaction des rapports durant la marée et à la fin de la marée -Règles et Circuit de diffusion des d'informations Au niveau national Au niveau international autre.		0,30 heure
10.4	Rappel des enjeux de l'échange d'information dans la lutte contre la pêche INN et de la nécessité de coopération entre Etats et avec les ORGP et ORP		0,30 heure

Résultats attendus

Les observateurs sont en mesure de maîtriser les procédures à appliquer pour la collecte, vérification, validation, diffusion et la gestion de l'information dans le cadre d'un réseau national et international.

MODLE 11- MODULE PRATIQUE SUR LES PROCEDURES D'OBSERVATION EMBARQUEE

Assister aux opérations d'observation embarquée, visite des halles au poisson, identification des navires, des engins de pêche....